

## **Marché de travaux Aménagement de voirie - travaux de génie civil**

**Rapporteur : M. Le Président**

### **Marché à bons de commande voirie**

Pour des travaux de génie civil concernant les petites réparations, la préparation, la finition et l'amélioration du réseau de voirie notamment lié à la restructuration du réseau de transport en commun dont la CAGB à la compétence pleine et entière, il est nécessaire d'engager un marché de travaux à bons de commande passé en application de l'article 33, 3<sup>ème</sup> alinéa et article 72 du code des marchés publics.

Ce marché à bons de commande sera passé pour 3 ans (2002-2004) pour un montant annuel de 105 K€ TTC minimum et 420 K€ TTC maximum.

**A l'unanimité, le Conseil de Communauté décide :**

- d'autoriser l'engagement de la procédure de consultation lié à ce marché de travaux à bons de commande,
- d'autoriser le Président à signer toutes les pièces relatives à ce marché et, le cas échéant, aux avenants, dans la limite des crédits inscrits au budget.
- d'autoriser le Président à chercher des subventions relatives à l'ensemble des aménagements et à signer les conventions correspondantes avec les partenaires.

Pour extrait conforme,

Le Président